



CABINET DU RECTEUR

**DECISION RECTORALE N°003/UNILO/CABREC/2026 DU 13/02/2026
PORTANT REAMENAGEMENT DE QUELQUES SERVICES AU SEIN DE
L'UNIVERSITE NOTRE-DAME DE LOMAMI.**

Le Recteur de l'Université Notre Dame de Lomami ;

Vu l'Ordonnance n°81-025 du 30 Octobre 1981 portant Organisation de l'Enseignement Supérieur et Universitaire ;

Vu la loi n°18/038 du 29 Décembre 2018 portant Statut du Personnel de l'Enseignement Supérieur, Universitaire et de la Recherche scientifique, spécialement en ses articles 27, 40, 45 ;

Vu l'Arrêté Ministériel n°157/MINESU/CABMIN/MML/PK/2010 du 27 Septembre 2010 portant Autonomisation de l'Université Notre Dame de Lomami ;

Vu l'Arrêté Ministériel n°0282/MINESU/CABMIN/MNB/RMM/2021 du 27 Août 2021 portant Désignation du Recteur de l'Université Notre Dame de Lomami, spécialement en ses articles 1 et 2 ;

Vu le Décret Episcopal n°25 portant désignation de quelques membres du Comité de Gestion de l'Université Notre Dame de Lomami (UNILO) du 06 décembre 2021 ;

Prenant en compte la recommandation expresse de Son Excellence Mgr l'Archevêque de Kananga et Président de l'Assemblée Episcopale Provinciale du Kasayi ;

Considérant l'impérieuse nécessité de combler les vides créés par l'indisponibilité de certains agents, en vue d'assurer un fonctionnement régulier au sein de l'Université Notre-Dame de Lomami ;

Vu la nécessité et l'urgence ;

Le Comité de Gestion entendu ;

DECIDE

Article 1 : Sont nommées aux postes en regard de leurs noms, les personnes suivantes :

1. Doyen du Domaine des Sciences Psychologiques et de l'Education : **Dr. Abbé MULENGA MULENGA Théodore** ;
2. Vice Doyen Chargé des Enseignements au Domaine des Sciences et Technologie et Directeur du Centre Informatique, **Ass. Ir. Gilbert NGOYI MALOBA** ;
3. Directeur du Laboratoire Informatique et Chargé de la Cellule Informatique et du Numérique au Secrétariat Général Académique : **Ass. Ir Jean-Marie IBANGA MBAYO** ;
4. Gestionnaire de l'auditoire connecté et Chargé de la Cellule Informatique et du Numérique au Rectorat: **Ass. Ir Richard ILUNGA KALANDA** ;
5. Secrétaire Académique Facultaire au Domaine de Sciences et Technologie : **Ass. Ir. Pélagie MPEMBA MUKONKOLE.**
6. Responsable de la Cellule Informatique et du Numérique au Secrétariat Général Administratif et à l'Administration du Budget : **Ass. Ir Anny EBAMBI LUKOMBE.**

Article 2 : Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires à la présente décision.

Article 3 : Le Secrétaire Général Administratif est chargé de l'exécution de la présente décision qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kabinda, le 13/02/2026

Prof. Abbé Richard **KITENGIE MUEMBO**

